

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU jeudi 16 Décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi seize décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. LEROMAIN Patrice

Présents : M. LEROMAIN Patrice, Maire, Mmes : DEGUETTE Viviane, GOURIOU Patricia, MERSCH Murièle, RONDIN Sandrine, SIVALT Claire MM : AUBE Jean - Luc, BOUCHER Julien, BREANT Jean- Luc, DE SMET Samuel, GILANT Patrick, HERVE Pascal, MONNIER Yvon, RICHARD Hervé, ROY Martial.

A été nommé(e) secrétaire : Hervé RICHARD

Monsieur le Maire demande le rajout suivant à l'ordre du jour :

-Préemption d'un bien foncier en cœur de village

1/Préemption d'un bien foncier en cœur de village

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une DIA a été reçue en mairie le 02/11/2021 concernant la vente du silo de monsieur Muret Etienne, situé rue Saint Martin à Broué (en face du foyer rural) cadastré C205 pour une superficie totale de 4 a 88 ca. Le bien est vendu 150 000€ frais d'agence compris auquel il faudra ajouter les frais de notaire de 8%.

La SPL de Dreux a été sollicitée afin d'effectuer la projection d'un éventuel projet communal visant à créer des logements et des parkings.

Un visuel ainsi qu'un chiffrage ont été présentés aux conseillers municipaux ; l'ensemble du conseil municipal est favorable à ce projet.

Monsieur le Maire a un délai légal de deux mois à réception d'une DIA pour préempter soit jusqu'au 02/01/2021 concernant le silo de monsieur Muret.

2/ Admission en non-valeurs des créances irrécouvrables

Le trésorier demande l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables c'est-à-dire restées vaines après procédure de recouvrement.

- Pour le BP Communes, les créances s'élèvent à 3.08€ et sont notifiées sur l'état n°4068620212
- Pour le BP Assainissement, les créances s'élèvent à 310.48€ et sont notifiées sur l'état n°3793850512

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables énoncées ci-dessus.

3/Point sur les devis et les subventions

Avant de se projeter sur les nouveaux travaux d'investissement en 2022, un état des devis signés et/ou travaux en cours est présenté : (T.T.C)

- Création de 3 places de parking rue Léon Gonthier = 13 664,40€
- Division terrain future micro crèche = 2 652€
- Remplacement chaudière du Dojo = 5 802,01€
- Caméras à Marolles = 12 289,54€
- Rénovation 2^{ème} Nef de l'Eglise = 60 200€

- Zinguerie toit de la Mairie et Préau = 40 900,57€
- Eclairage Public Led = 34 164€

Ces devis signés et non facturés feront l'objet de restes à réaliser sur le BP 2022 pour un montant de 185 694.68€ ; des recettes de subventions seront également inscrites au BP 2022 pour un montant de 67 862€.

Lors du dernier conseil municipal, des devis ont été réalisés par rapport aux projets envisagés :

- Rénovation cuisine et toilettes du foyer rural ; l'ensemble des devis plomberie, menuiseries, revêtement de sols et mur et l'équipement de la cuisine s'élève à 70 909,58€.

Monsieur le maire propose de différer ce projet sur 2023 ; Monsieur Aubé propose que les usagers et professionnels soient sollicités afin d'optimiser la rénovation.

- Aires de jeux :

Claire SIVAULT présente les différents devis obtenus et une variante du projet initial à savoir des aires de jeux inclusives permettant à chaque enfant, grâce à des équipements adaptés, de s'épanouir et se divertir en fonction de ses capacités motrices, visuelles et sensorielles.

L'ensemble du conseil municipal est très favorable à ce projet.

Deux sites sont proposés ; l'un à côté de l'école de Broué, l'autre, près de l'abri bus à Marolles. Pour ce dernier, il faudra impérativement l'accord du Conseil Départemental et prévoir la sécurisation du site.

Le coût du projet s'élève à environ 60 000€ (structures et aménagement des 2 sites)

- Extension du columbarium : 21 000€ payable en 3 fois soit 7000€ en 2023, 2024 et 2025. Le devis sera signé « bon pour accord »

Questions diverses :

- Monsieur AUBÉ Aymeric souhaite exploiter des terres agricoles de la commune à compter du 01/01/2023.

Les parcelles concernées sont la C14, C15 et la ZD 0033 pour une superficie totale de 2 hectares 86 ares 90 ca.

Le conseil municipal autorise et accepte à l'unanimité :

de faire un bail rural à monsieur Aubé Aymeric l'autorisant à exploiter les terres agricoles sus- visées ci-dessus à compter du 01 Janvier 2023 pour une durée de 18 ans moyennant un fermage de 170€ l'hectare soit au total 4087,73€ pour la superficie totale.

Ce fermage sera dû chaque fin d'année.

- Les travaux rue de Vieux Ville ont dû être stoppés à cause de la météo ; ils seront terminés au printemps 2022.

La séance est levée à 22h40